

OUVERTURE DES TRAVAUX

T402-02

par Madame Dominique de LA GARANDERIE,

*Bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Paris,
Administrateur de l'UNCA*



Madame Dominique de LA GARANDERIE
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
près la Cour d'Appel de Paris
Administrateur de l'UNCA

Messieurs les Bâtonniers, Messieurs les Présidents et Mesdames les Hautes Personnalités, Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille de la Fête de la Saint-Jean, le jour le plus long de l'année, il fait un temps absolument somptueux, Paris est magnifique, et Monsieur le Bâtonnier Flécheux a réussi à mobiliser 200 participants pour une journée dont l'austérité semble acquise puisqu'il s'agit de parler d'une unité monétaire qui est l'euro.

En réalité, si nous sommes tous autant mobilisés, nous, les juristes, nous les partenaires du monde économique, c'est parce que nous savons où sont les enjeux : il est de notre devoir, de notre mission, que nos concitoyens puissent aussi maîtriser ces enjeux rapidement.

Ce colloque nous permet d'anticiper les trois dimensions fortes, pour notre profession, de la mise en place de l'euro.

1. L'euro, c'est bien sûr la construction européenne

Des économistes et des hommes politiques nous expliquent, à juste titre, que l'euro n'est qu'une étape, certes importante, dans la construction européenne.

Le lancement de l'euro est effectivement un élément capital dont la force symbolique ne doit pas cacher les nombreuses conséquences qu'il nous revient d'apprécier.

Nous savons, en effet, que la mise en place de l'euro crée des incertitudes considérables pour nos clients et donc des risques supplémentaires qui ne sont pas encore complètement analysés.

Des risques, mais aussi, et je l'espère le plus souvent, cette situation va amener des opportunités potentielles qui se déclineront immédiatement, en accélération du développement de notre économie.

2. L'euro, c'est un défi pour les cabinets d'avocats

C'est un défi pourquoi ?

Parce que nous poursuivons, avec l'euro, une démarche qui est la nôtre et qui est largement méconnue, c'est-à-dire **la nécessité de faire intégrer la dimension juridique dans toutes les relations économiques et dans la vie des entreprises.**

Ce défi est en train d'être relevé.

Il est évident que les avocats que nous sommes sont persuadés et convaincus que le droit, la démarche juridique sont tout aussi importants que la démarche économique.

Mais il faut faire un constat : cette imbrication entre le droit et l'économie est trop rarement perçue et l'euro peut être l'occasion de mieux la faire comprendre.

Les avocats s'y emploient, et je dois ici saluer le Bâtonnier du Granrut.

Le Bâtonnier du Granrut représente notre profession au Comité national de l'euro depuis sa mise en place. Je voudrais souligner, à cette occasion, le rôle éminent que joue le Bâtonnier du Granrut sur les questions monétaires et, au-delà, sur l'ensemble de la problématique européenne, notamment par son action au sein du Comité Economique et Social des Communautés. Je voudrais aussi rappeler que des groupes de travail sur l'euro ont été mis en place au Conseil National des Barreaux - et Monsieur Ringlé est là pour nous en faire part - que des travaux ont été initiés dans toutes les régions de France par « Avocats et Entreprises », qui est une initiative regroupant la Conférence des Bâtonniers et le Barreau de Paris qui a créé des clubs rassemblant avocats et chefs d'entreprises.

En outre, des études de l'Anaafa ont été menées sur l'euro. La délégation des Barreaux de France à Bruxelles travaille en permanence sur ces questions. Je pourrais aussi ajouter les réflexions des syndicats et aujourd'hui, Monsieur le Bâtonnier, la très heureuse initiative de l'Unca qui est l'Union qui regroupe les Carpa.

Cet euro est la possibilité pour les avocats, au-delà des conséquences qu'ils devront en tirer pour l'organisation de leur propre cabinet - je sais que vous allez en parler cet après-midi - d'être encore plus présents sur le terrain. Car, il est évident que **la mise en place de l'euro dans les entreprises imposera un véritable audit juridique.**

Il y a urgence.

Pour l'instant, il apparaît que les avocats sont assez absents de la mise en place de l'euro dans les entreprises. Je citerai deux exemples :

- l'un tiré des *Echos de l'Europe* dans son numéro d'avril :

Il y est rappelé un sondage de la Sofres qui demandait aux entreprises : « A qui faites-vous le plus confiance pour vous aider à passer du franc à l'euro ? »

Réponse : l'expert-comptable, le prestataire de service informatique ou le banquier, mais pas l'avocat. Ce qui signifie que l'euro est perçu comme une unité monétaire, bien sûr, mais que le réflexe est le réflexe du chiffre, le réflexe de la banque mais pas le réflexe juridique, c'est-à-dire que cette dimension juridique des conséquences de l'euro est totalement absente dans l'esprit du public ...

- deuxième exemple, la revue « La Profession comptable » : c'est tout récent, mai 1998, cette revue publie

un tableau intitulé « les sources d'information sur l'euro ». Dans ce tableau, sont cités la Commission européenne, le Ministère de l'Economie, les Chambres de Commerce, le Conseil National du Patronat Français, l'Ordre des experts-comptables, la Fédération des experts-comptables européens, pas un mot sur les avocats.

Je sais que des efforts sont faits et je les ai brièvement mentionnés, mais il convient de passer à la vitesse supérieure. Je vous rappellerai d'ailleurs qu'il y avait eu un oubli regrettable des Pouvoirs Publics qui a été très heureusement rattrapé : la Profession d'Avocat, lors du lancement de la charte de préparation des PME à l'euro, avait été oubliée !

3. Ce colloque est aussi important car il réaffirme la dimension juridique de la mise en place de l'euro

Au-delà des signes forts qu'il va donner à notre profession pour que sans tarder ses cabinets s'adaptent à l'euro, il faut avoir conscience qu'à travers l'euro, **c'est une vraie dimension européenne qui se met en place dans notre domaine d'activité.**

J'ai à l'esprit la récente directive « établissement » (qui a un peu perturbé notre profession), et qui participe également à cet élargissement de nos préoccupations.

Je dois vous faire part aussi d'un colloque qui vient de se tenir à New-York à l'initiative du New-York City Bar, l'American Bar et du Barreau de Paris sur les réseaux : je puis vous assurer que manifestement les juristes américains sont très à l'écoute, désormais, des messages qui viennent de l'Europe.

Je suis repartie de ce colloque avec deux convictions : d'une part, à travers le renforcement de l'Europe, via l'euro, nous avons un moyen de réaffirmer la place du droit dans la vie des entreprises et de nos concitoyens. D'autre part, nous avons aussi des atouts supplémentaires pour mieux sauvegarder notre droit écrit et notre culture dans ce vaste mouvement de mondialisation de l'économie et du droit.

Ces défis ne sont pas gagnés mais ils pourront l'être et cela dépend de nous.

Monsieur le Bâtonnier, je vous remercie d'avoir pris cette initiative.

